



Projet agrivoltaïque

Site de Bouglon (47)

Le 24 mars 2025

Le Groupe UNITE



Le groupe



- > Depuis près de 40 ans, le groupe **UNITE développe, construit et exploite des centrales de production d'électricité locale et durable** : des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des installations photovoltaïques.
Avec sa filiale GREEN-ACCESS, le groupe occupe aussi une position de leader sur la vente de Garanties d'Origine.
- > Basé à Lyon, UNITE est un groupe agile, financièrement solide, ancré dans les territoires, ayant des compétences reconnues, dans le secteur des énergie renouvelables.
- > Le groupe Ardian via son fond Evergreen accompagne UNITE dans son développement depuis 2024 au côté de la famille Albanel et du management.



Nos atouts



39 ans d'expérience



3 énergies renouvelables maîtrisées



70 collaborateurs passionnés



Un ancrage dans plus de
50 communes



+ 120 MW installés



350 GWh d'électricité produite par an

Sur le marché de la production d'électricité renouvelable, locale et durable, UNITE bénéficie de nombreux atouts pour poursuivre sa croissance :

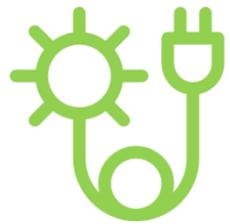
- > Producteur d'électricité rentable et renouvelable **depuis près de 40 ans**,
- > Maîtrise des 3 filières énergétiques : **hydroélectricité, photovoltaïque et éolien**,
- > **Agilité** d'un groupe **dynamique**, à **taille humaine** et à **l'écoute de ses partenaires**
- > **Convictions** et valeurs d'équipes engagées dans une activité qui a du sens
- > **Ancrage territorial fort**, des projets et des Hommes dans plus de 50 communes en France
- > **Fiabilité technique et respect de nos engagements**, nos partenaires en témoignent



Nos chiffres clés



+ 120 MW
installés



+ 350 GWh

d'électricité produite
par an

équivalente à la
consommation de plus
de **156 000 Français**



47
Centrales
hydroélectriques



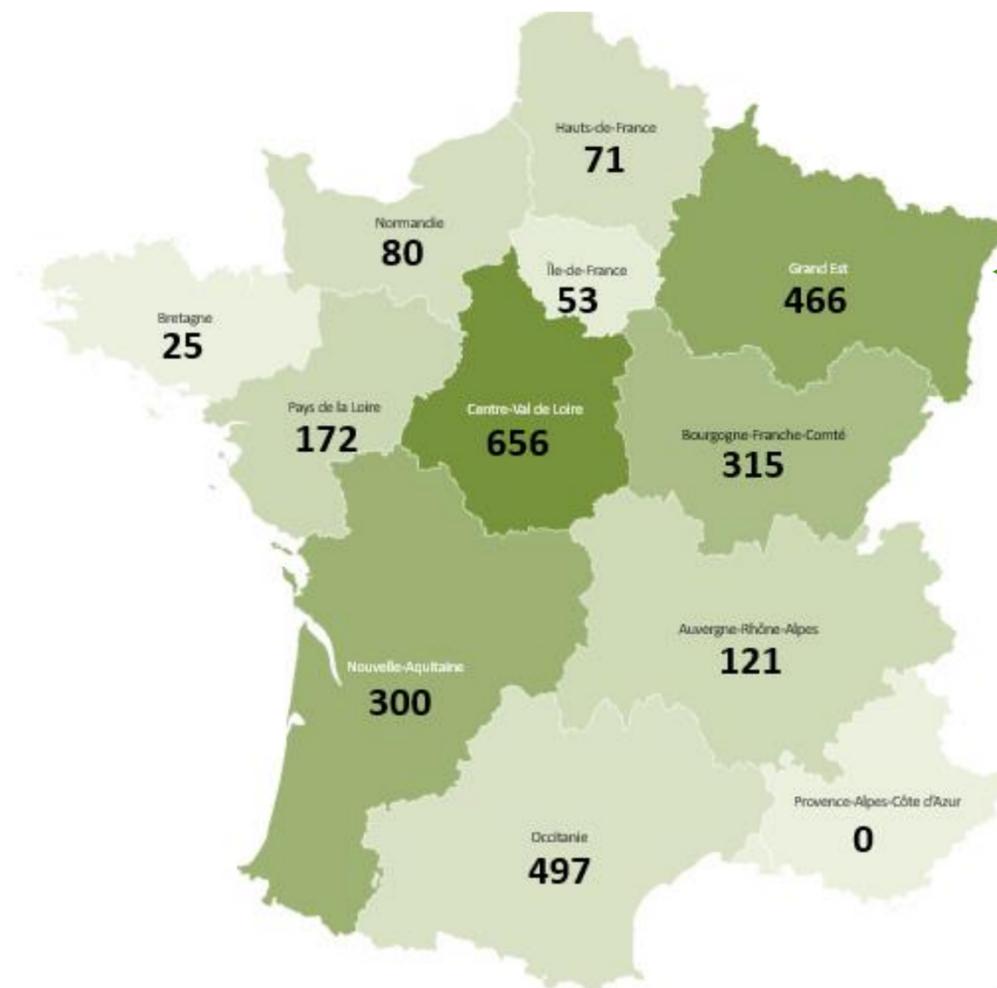
7
Parcs
photovoltaïques



4
Parcs
éoliens

+ 170 MW
en construction

+ 3 GW
en développement



Quelques références



Centrale photovoltaïque – MEZOS (2011)

- > Ombrières de pisciculture à Mézos (Landes - 40) : 4,2 MWc
- > 19 000 modules installés sur 21 charpentes
- > Production annuelle de 4 500 MWh, soit l'équivalent de la conso. de près 2 000 habitants



Centrale hydroélectrique – LA MEIJE (2017)

- > Centrale hydroélectrique sur la Romanche (Hautes Alpes - 05) : 3,4 MWc
- > Production annuelle de 13 580 MWh, soit l'équivalent de la conso. de plus de 5 000 habitants

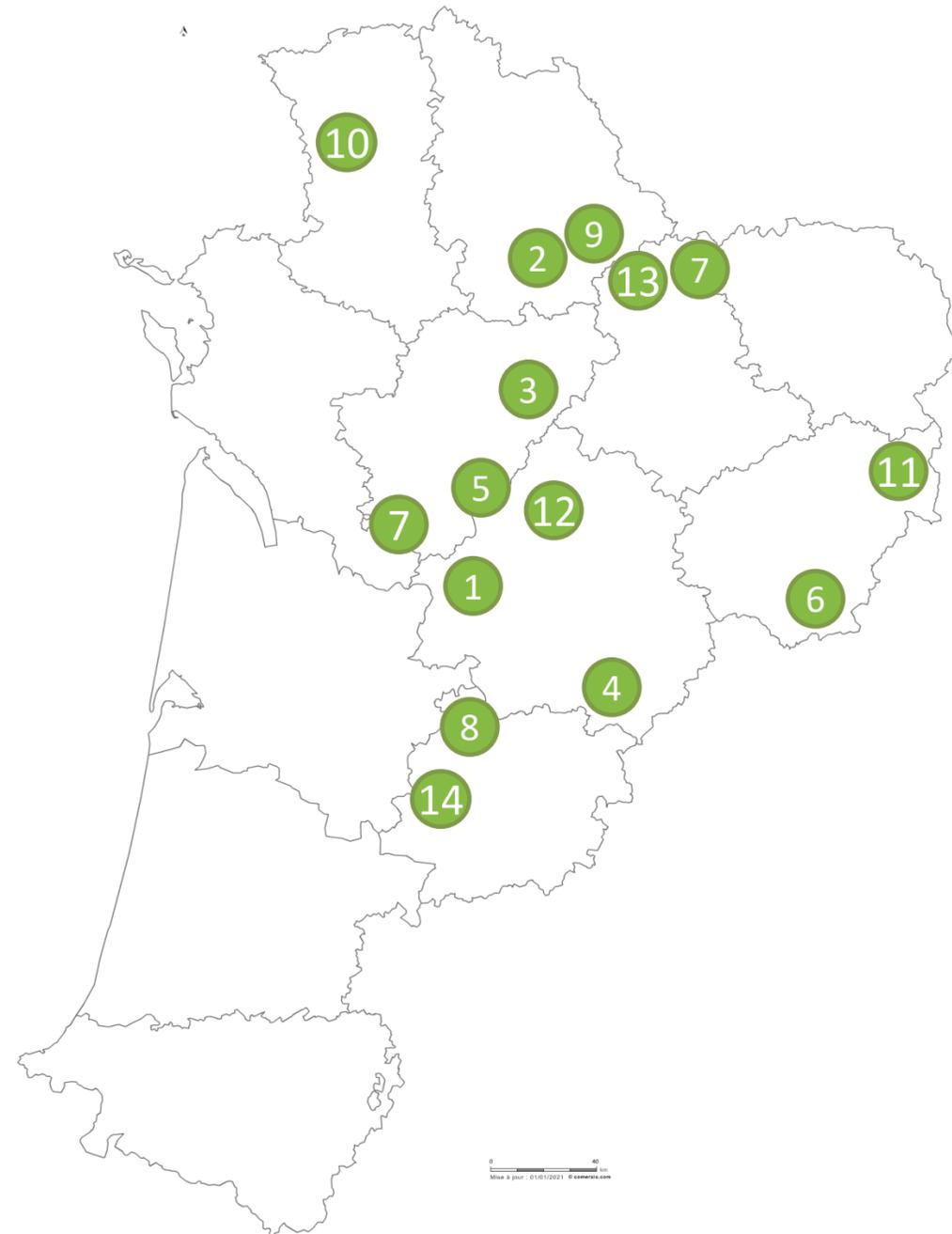


Parc éolien – LES BRANDES (2016)

- > Parc composé de 5 éoliennes de 3 MW chacune, à Saint-Secondin et la Ferrière-Airoux (Vienne - 86) : 15 MW
- > Production annuelle de 35 000 MWh, soit la conso. de plus de 13 000 habitants

Quelques projets en développement





15 parcs

> 290 MWc

MES 2026

- 1 La Roche-Chalais – 24 MWc
- 2 Usson-du-Poitou – 4,5 MWc
- 3 Manot – 17 MWc
- 4 Capdrot – 7,5 MWc
- 6 Liginiac – 1 MWc
- 10 Saint-Aubin-le-Cloud – 10 MWc
- 7 Herm – 1 MWc

MES 2027 - 2030

- 11 Aix – 14 MWc
- 12 St-Crépin-de-Richemont – 5 MWc
- 13 Brigueil-le-Chantre – 94 MWc
- 9 Lussac/Civaux – 80 MWc
- 8 Saint-Jean-de-Duras – 11 MWc
- 14 Bouglon – 10 MWc
- 5 Boisé-La Tude – 7,6 MWc
- 3 Manot extension – 7 MWc

 **Dépt. :** Dordogne (24)

 **Mise en service :** S2 2026

Type : Ferme agrivoltaïque

Puissance : 11,9 MWc

Surface : 16,5 ha

Prod/an : 16 073 MWh ↔ 30% de la population de la CC Bastides Dordogne-Périgord

- > Adaptation des structures aux contraintes d'exploitation
- > Structure bi-pieux permettant le palissage des plantations sur les poteaux
- > Remise en état agricole d'une friche
- > Permis de construire municipal
- > Suivi agronomique sur une zone témoin au sein du site



Implantation prévisionnelle

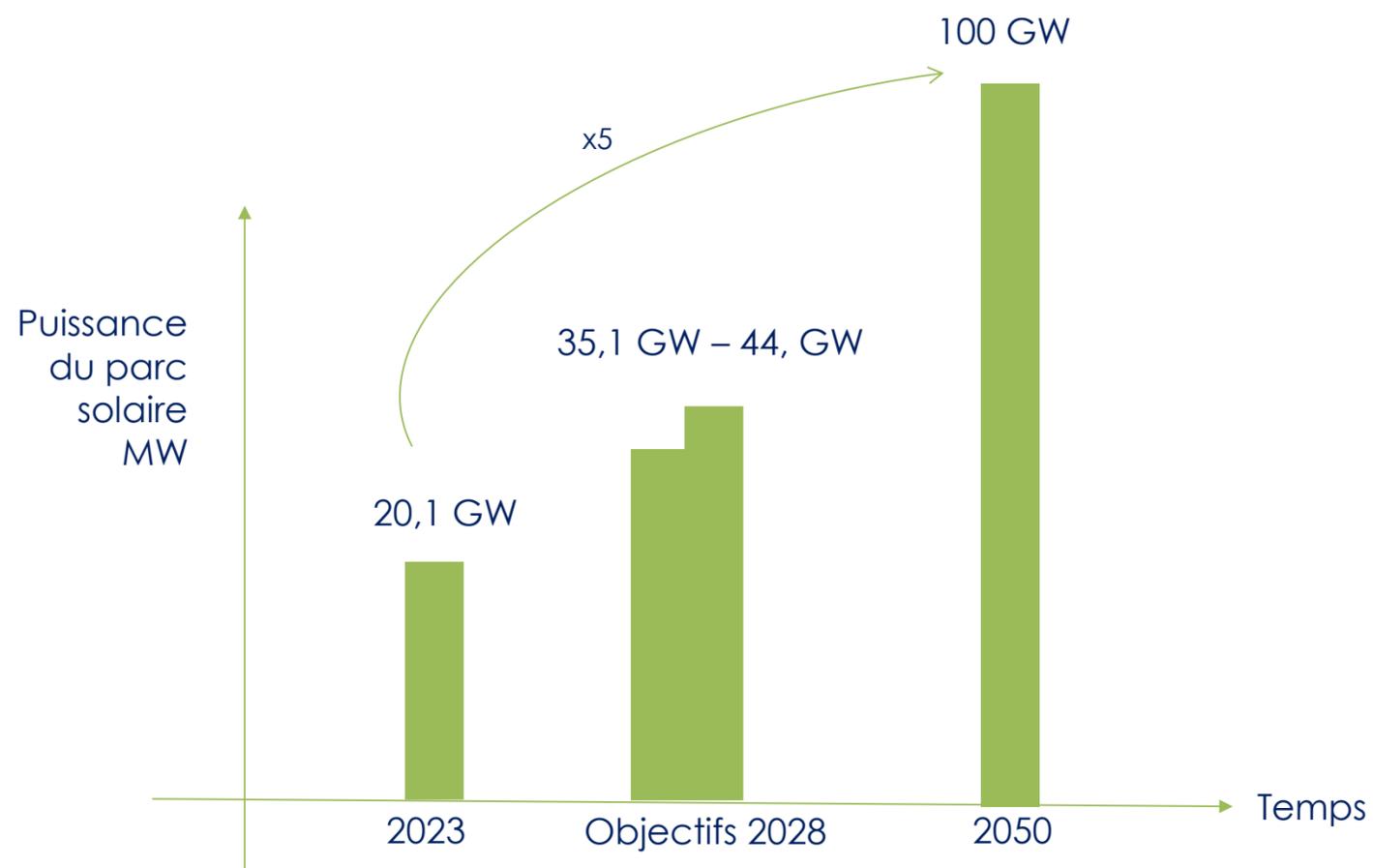
Le solaire en France



Le solaire en France

Etat des lieux

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pose plusieurs jalons pour le développement de l'électricité photovoltaïque : entre 35,1 et 44 GW en 2028 et 100 GW en 2050



Sur l'année **2023**, le solaire c'est



3 164 MW de puissance installée



21,6 TWh d'électricité produite soit la consommation de plus de 7 millions d'habitants



4,4 % de l'énergie produite



Une hausse de **17 %** de la production par rapport à 2022



Il suffirait de couvrir **moins de 1 %** de la **Surface Agricole Utile (SAU)** afin de combler notre objectif de production d'EnR en France. A titre de comparaison, les biocarburants mobilisent à eux seuls **2,6 %** de la **SAU** française (France AgriMer).

Le site



Caractéristiques du site

- > Commune de Bouglon
- > Urbanisme : Carte communale, SCOT
- > Surface brute : 15 ha
- > Surface utile maximale : 14,3 ha
- > Ancien usage : aérodrome
- > Usage à venir : agrivoltaïque ovin
- > La zone serait compatible pour l'installation d'une centrale au sol de 8,3 MWc



Emprise du site

Le choix du site

- > Entité homogène d'un seul tenant au sein d'une zone isolée
- > Ancienne piste d'atterrissage
- > Faibles enjeux environnementaux pressentis (Hors zonage naturels et périmètres de protection)
- > Possibilité de mise en place et de pérennisation d'une activité agricole (élevage ovin)

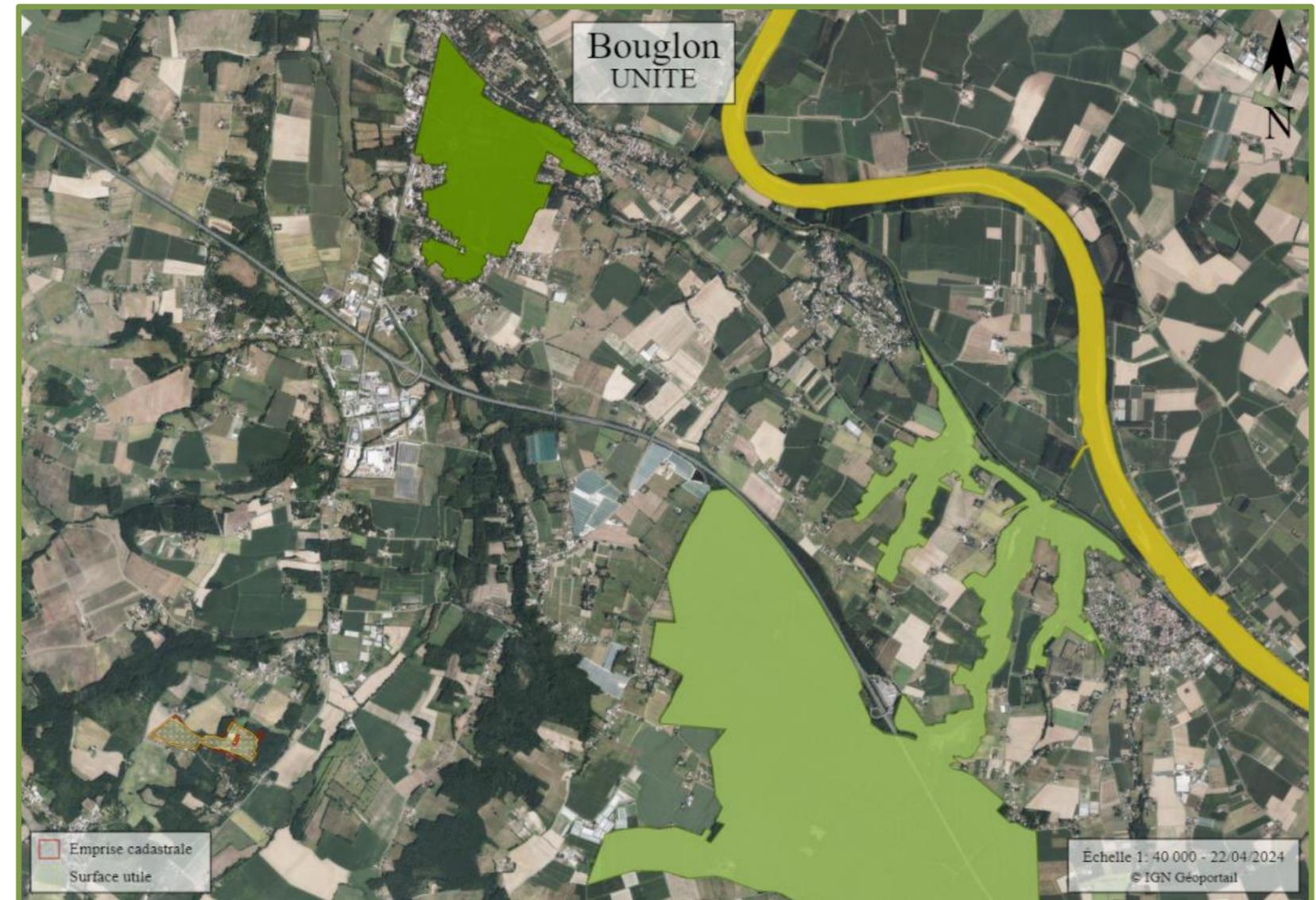


Emprise du site

Enjeux environnementaux

- > La ZNIEFF 1 la plus proche se trouve à plus de 4 km
- > La ZNIEFF 2 la plus proche se trouve à plus de 3 km
- > La zone NATURA 2000 la plus proche est à plus de 7km
- > La commune de Bouglon n'est pas soumise à un PPRI

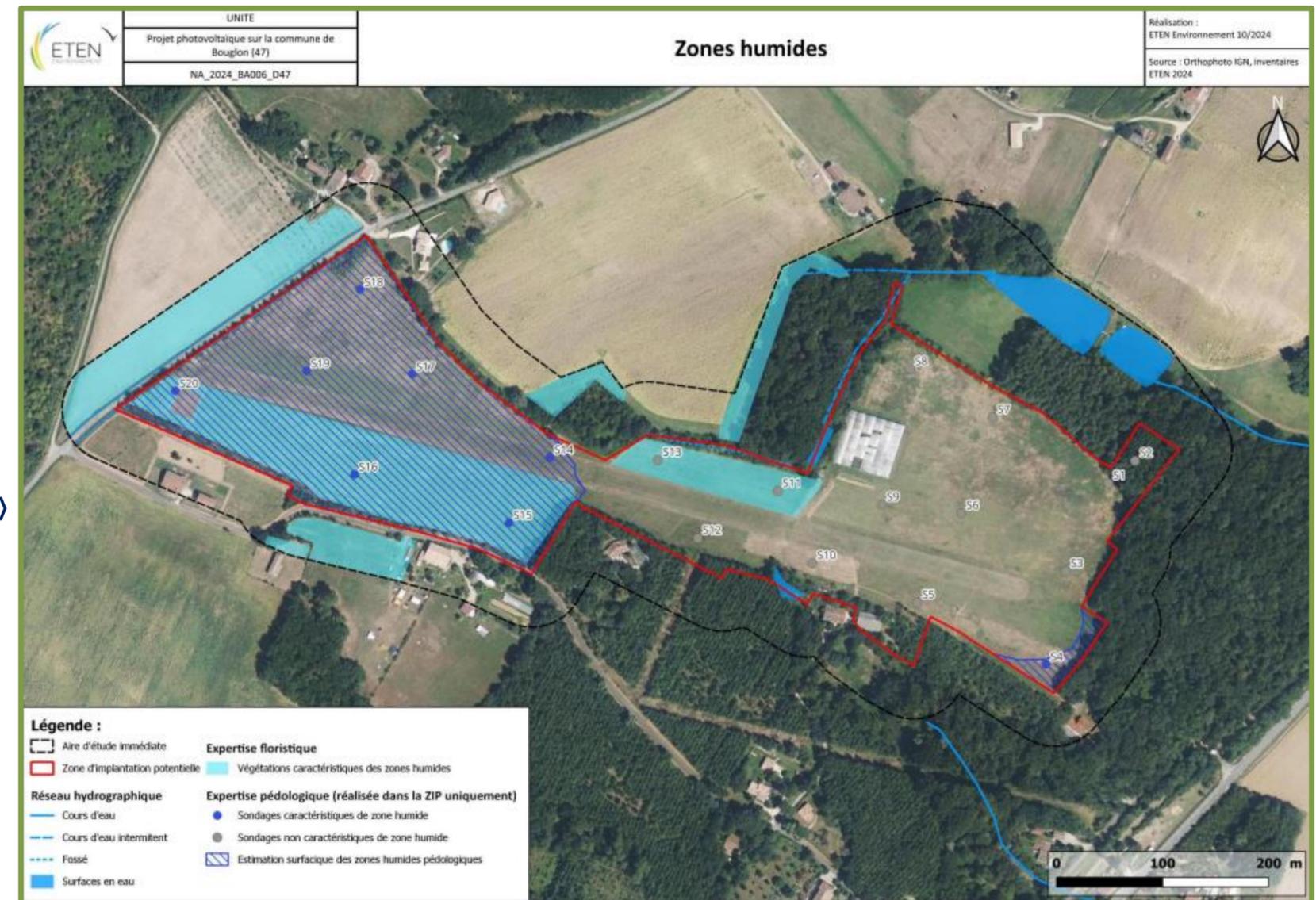
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Zone Natura 2000



Zones de protection et/ou d'inventaire écologique

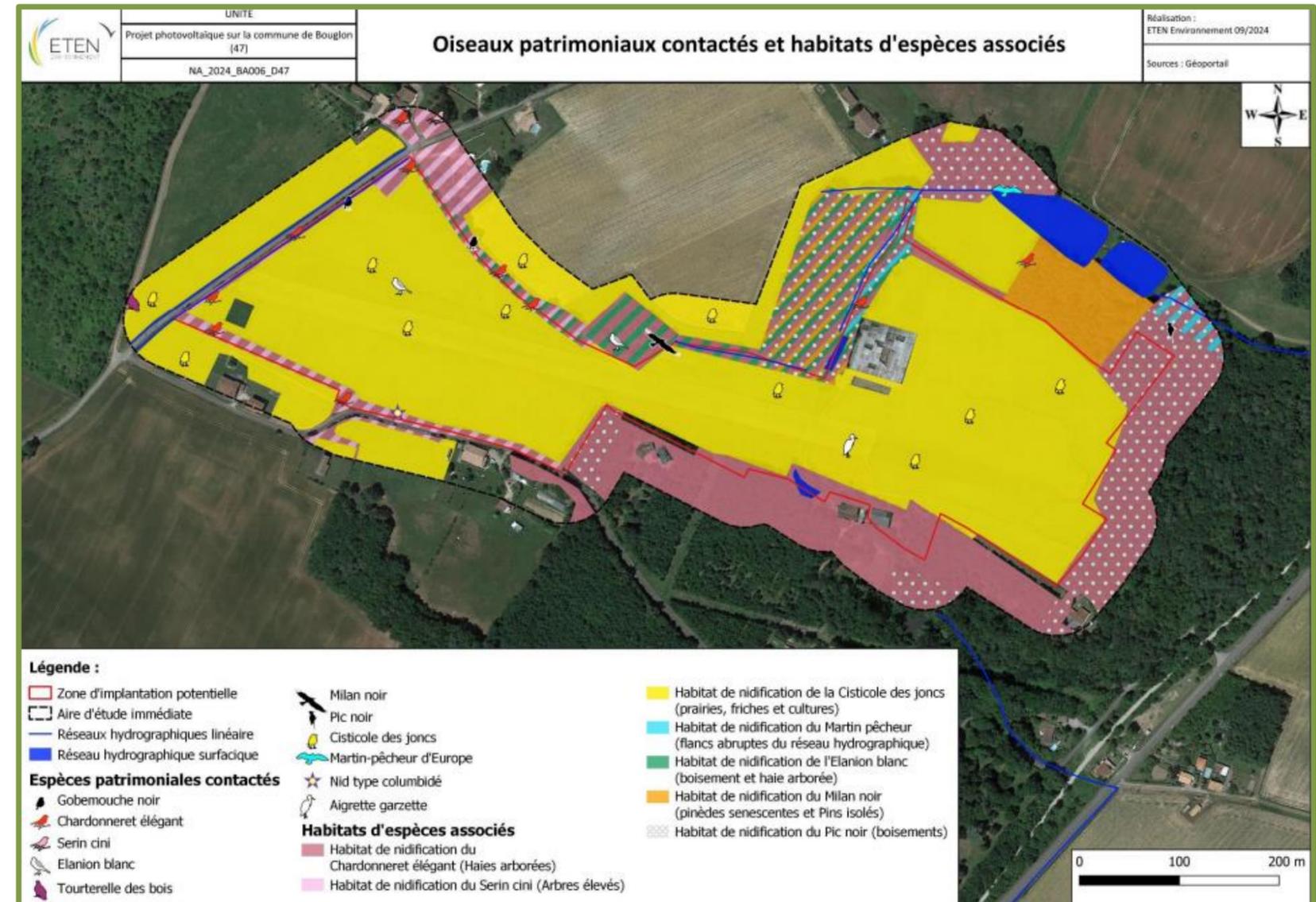
Relevé des zones humides

- > Des zones humides pédologiques et floristiques ont été observées, particulièrement sur la partie ouest du terrain
- > Ces zones humides donneront lieu à la mise en place de la séquence « Eviter, réduire, compenser »



Zones de protection et/ou d'inventaire écologique

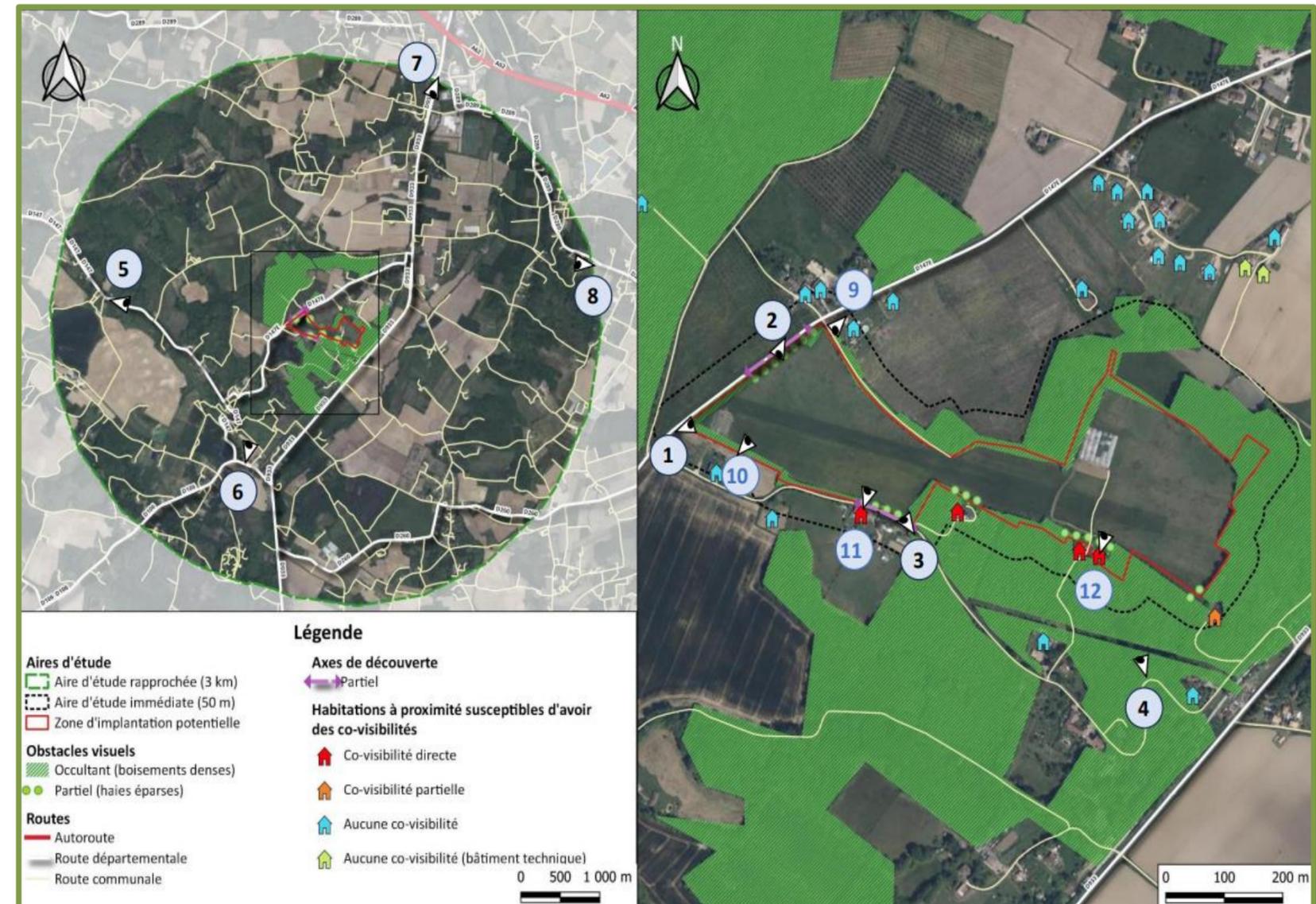
- > Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux ou/et protégés ont été observées
- > La cisticole des joncs est présente sur la totalité du terrain. Cette prairie correspond à l'habitat de cette espèce
- > L'habitat de cette espèce sur le terrain entrainera également la mise en place de la séquence « éviter, réduire, compenser »
- > Un dossier de demande de dérogation espèces protégées va être réalisé



Zones de protection et/ou d'inventaire écologique

Enjeux paysagers

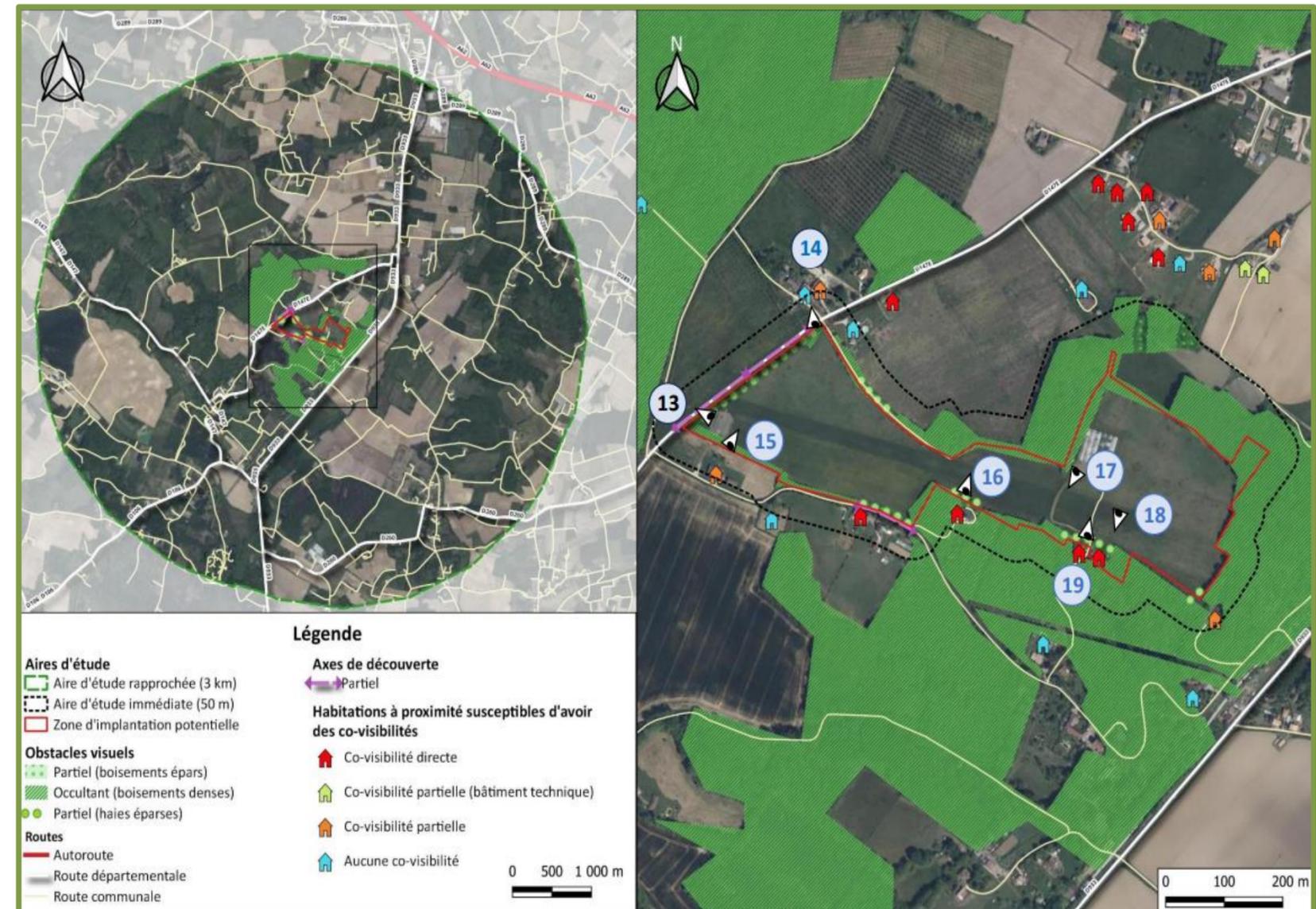
- > Plusieurs habitations sont concernées par la co-visibilité sur ce projet en saison estivale mais surtout en saison hivernale
- > Les routes alentours sont également concernées
- > Des haies seront mises en place pour limiter cet impact paysager



Co-visibilité (saison estivale)

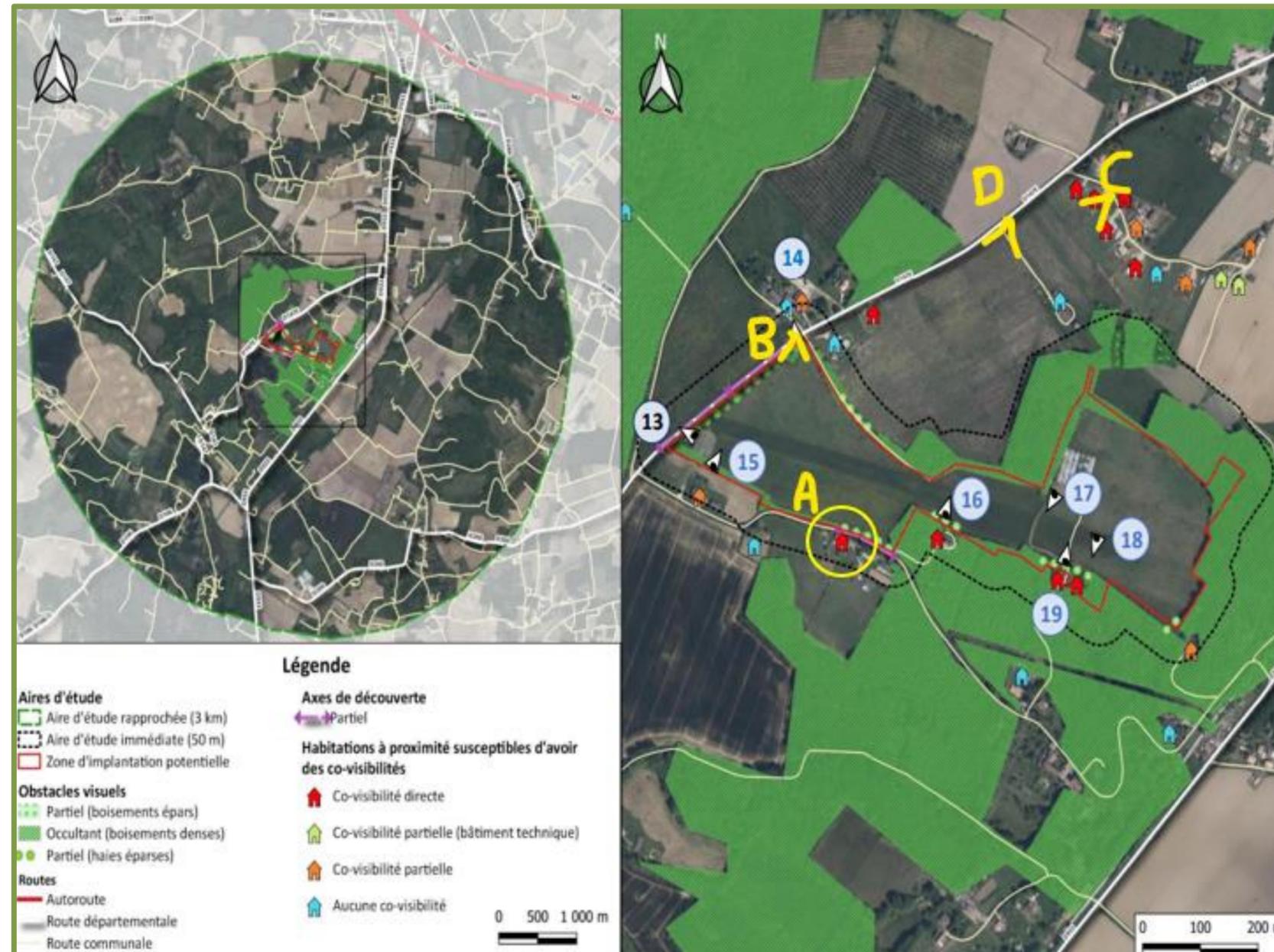
Enjeux paysagers

- > Plusieurs habitations sont concernées par la co-visibilité sur ce projet en saison estivale mais surtout en saison hivernale
- > Les routes alentours sont également concernées
- > Des haies seront mises en place pour limiter cet impact paysager



Co-visibilité (saison hivernale)

Enjeux paysagers



Enjeux paysagers

Vue A



Enjeux paysagers

Vue A



Enjeux paysagers

Vue B



Enjeux paysagers

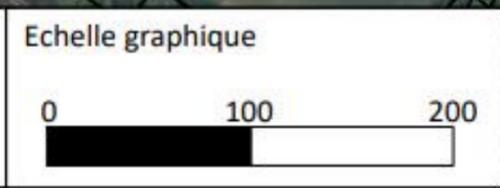
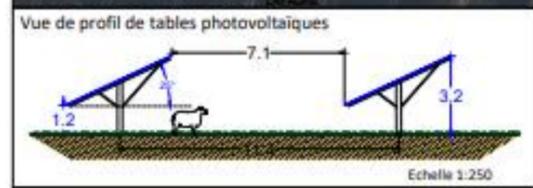
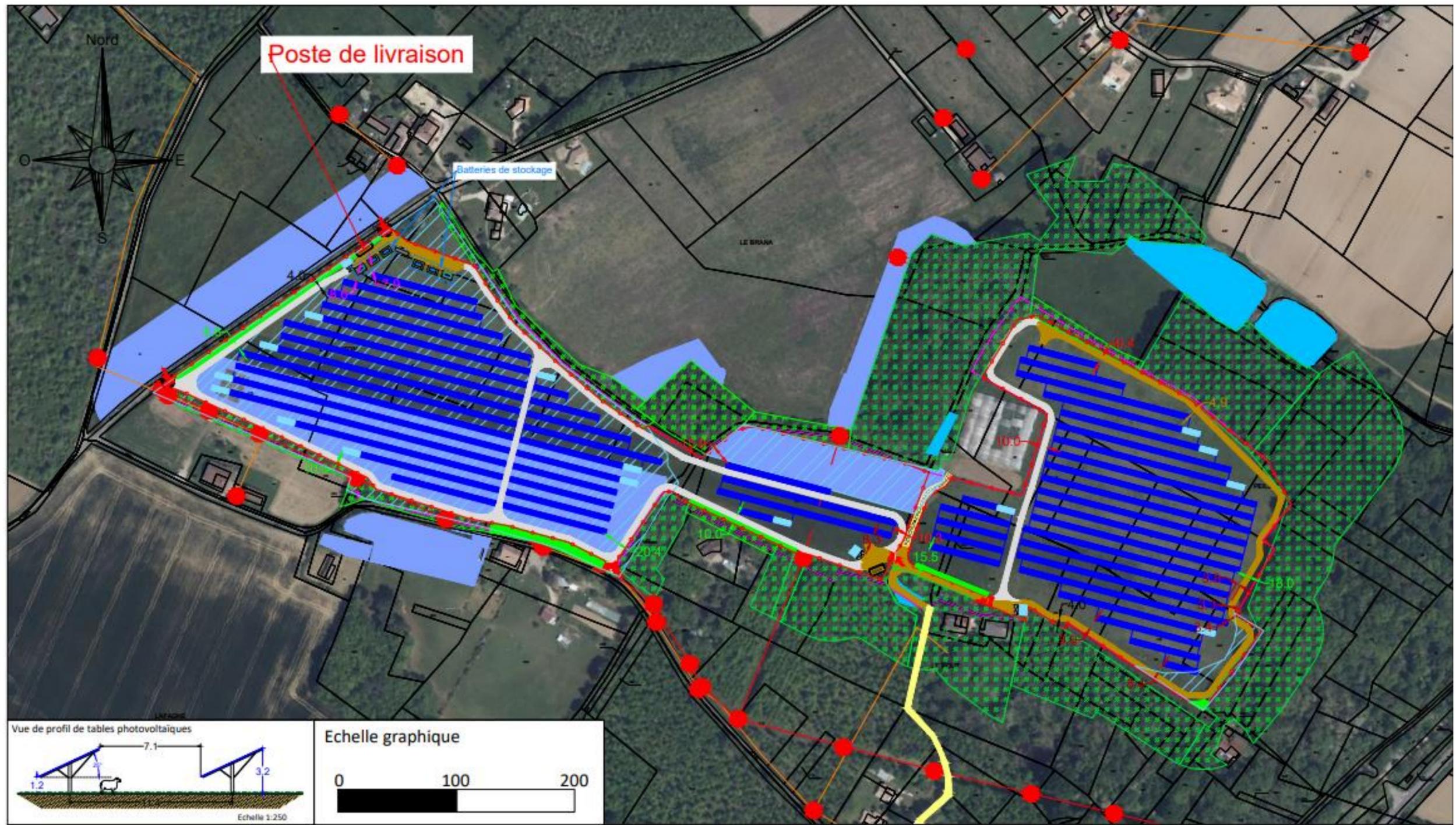
Vue C



Enjeux paysagers

Vue D





PARC PHOTOVOLTAÏQUE "Bouglon 47250"

Echelle : 1 : 3000 Lambert 93

Indice : 2

20250205-BOULGLON-DEV-FIXE-25"-IND02

Caractéristiques projet :

Surface clôturée	13 ha
Type support	Fixe
Puissance module	630 W
Nombre de modules	12 818
Puissance projet	8.1 MWc
Nombre de transformateur	4
Surface voie lourde	4 800 m ²
Surface piste légère	4 075 m ²

Légende :

Tables photovoltaïques

- 2V26
- 2V13
- Poste de Livraison (PDL/PTR)
- Clôture
- Portail
- Parcelle agricole (taux de couverture)

Poste de transformation

Voie lourde

Piste enherbée

Citerne incendie 60m3

Aire d'aspiration

Local de stockage

Zone d'implantation

Chemin à renforcer

Chemin exploitant

Passage de fossé à renforcer ou à créer

Batterie de stockage

Transformateur (batterie)

Zone humide

- Floristique
- Pédologique
- Surface en eau

Réseaux

- Ligne aérienne HTA
- Ligne souterraine HTA
- Ligne aérienne BT
- Poteaux

Distances:

- 5.0- Distance à la clôture
- 5.0- Distance aux lisières
- 5.0- Distance à la voie

Haie conservée

Boisement conservé

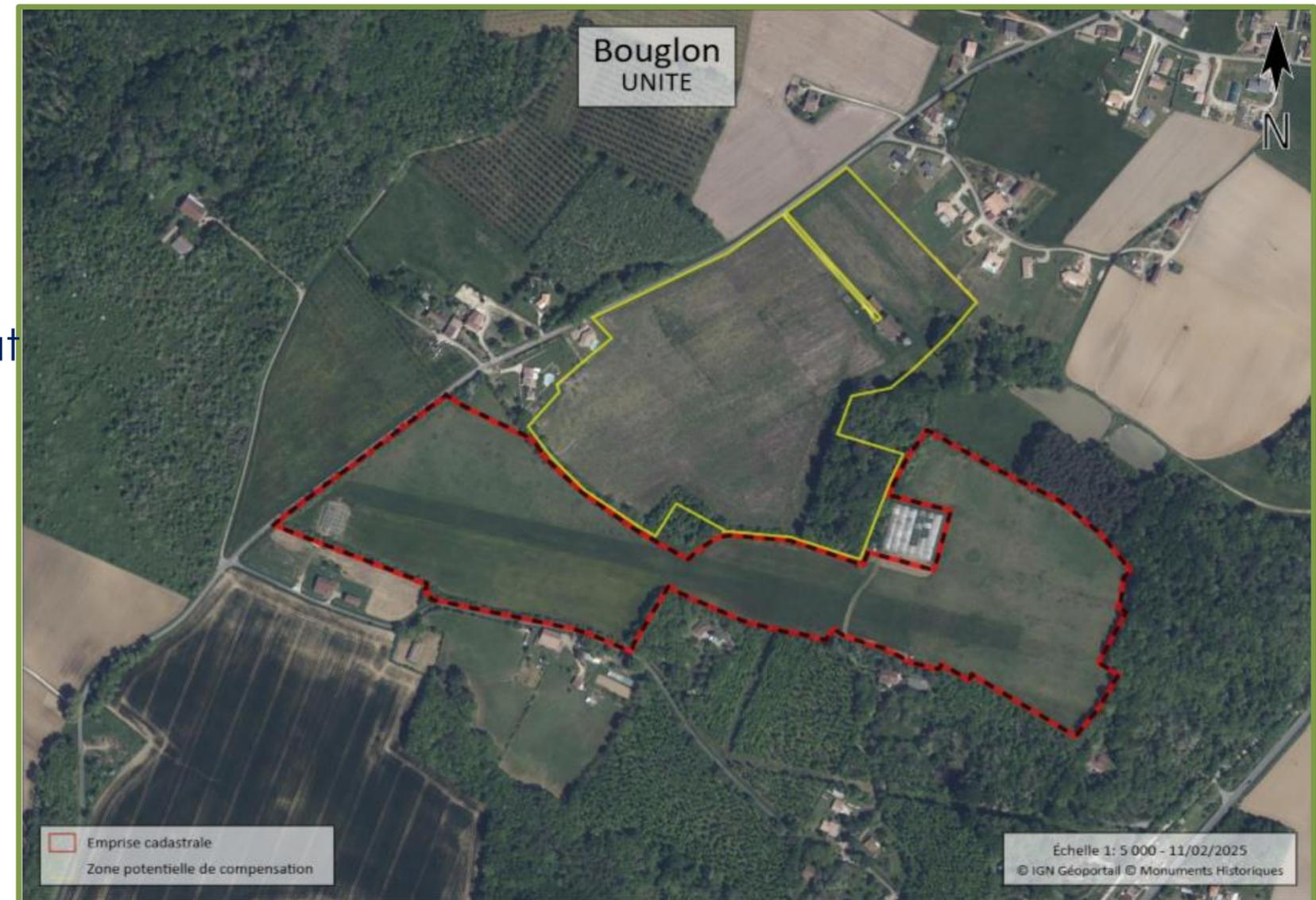
Haie à renforcer ou à créer

MODIFICATIONS	EMISE PAR	VALÉES PAR	DATE
Gubement d'une partie de la zone humide floristique (parcelle 267)	LEIL		09/02/2025



Compensation des impacts

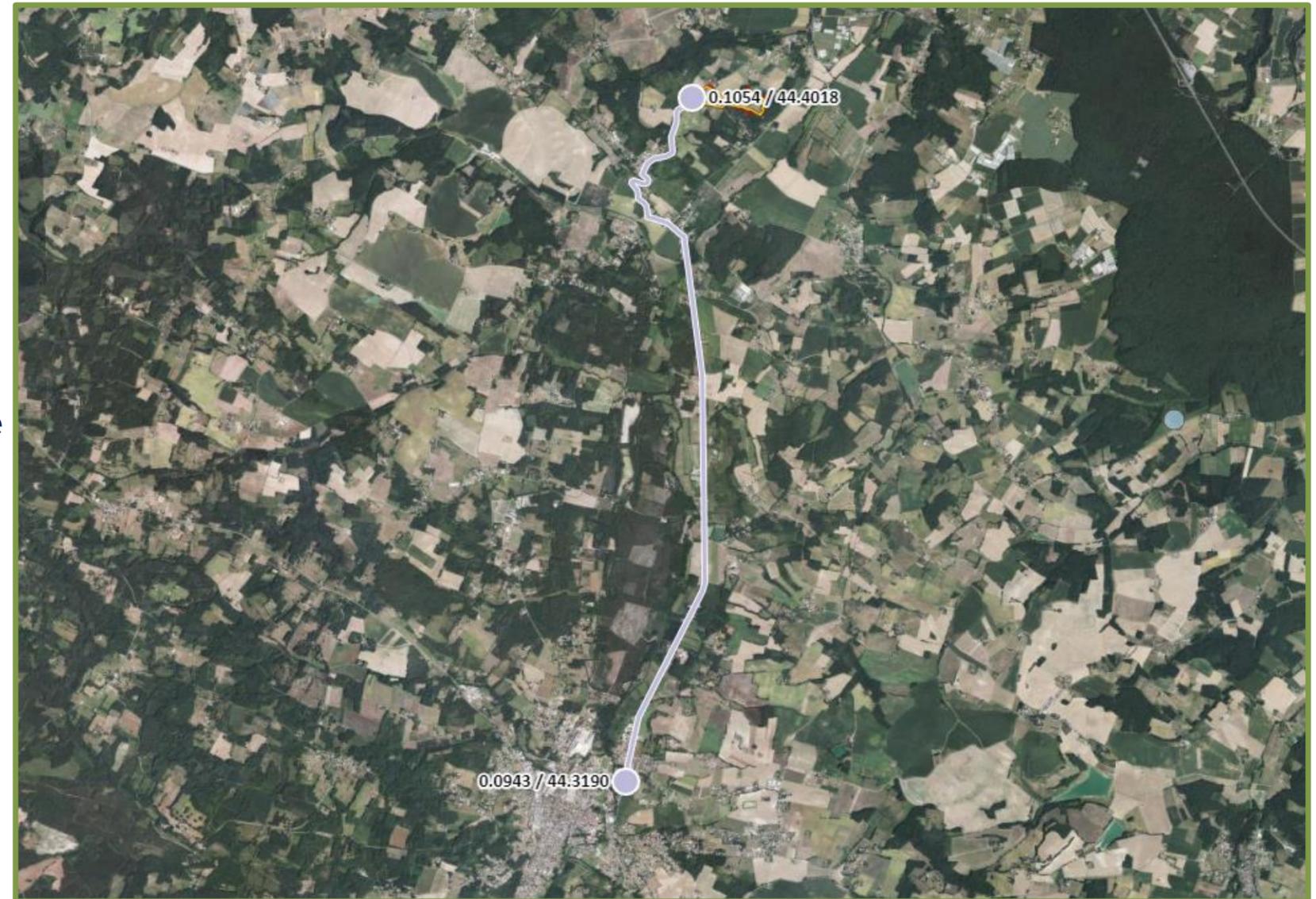
- > Compensation nécessaire pour l'impact sur les zones humides
- > Compensation nécessaire pour l'impact sur l'habitat de la cisticole des joncs
- > Surface de 11 ha en jachère chez le voisin



Zones de protection et/ou d'inventaire écologique

Raccordement

- > Le poste de Casteljaloux est situé à 10,4 km et dispose d'une capacité d'accueil de 26,1 Mva, ce qui est suffisant pour le projet
- > Le raccordement sera intégralement pris en charge par UNITE

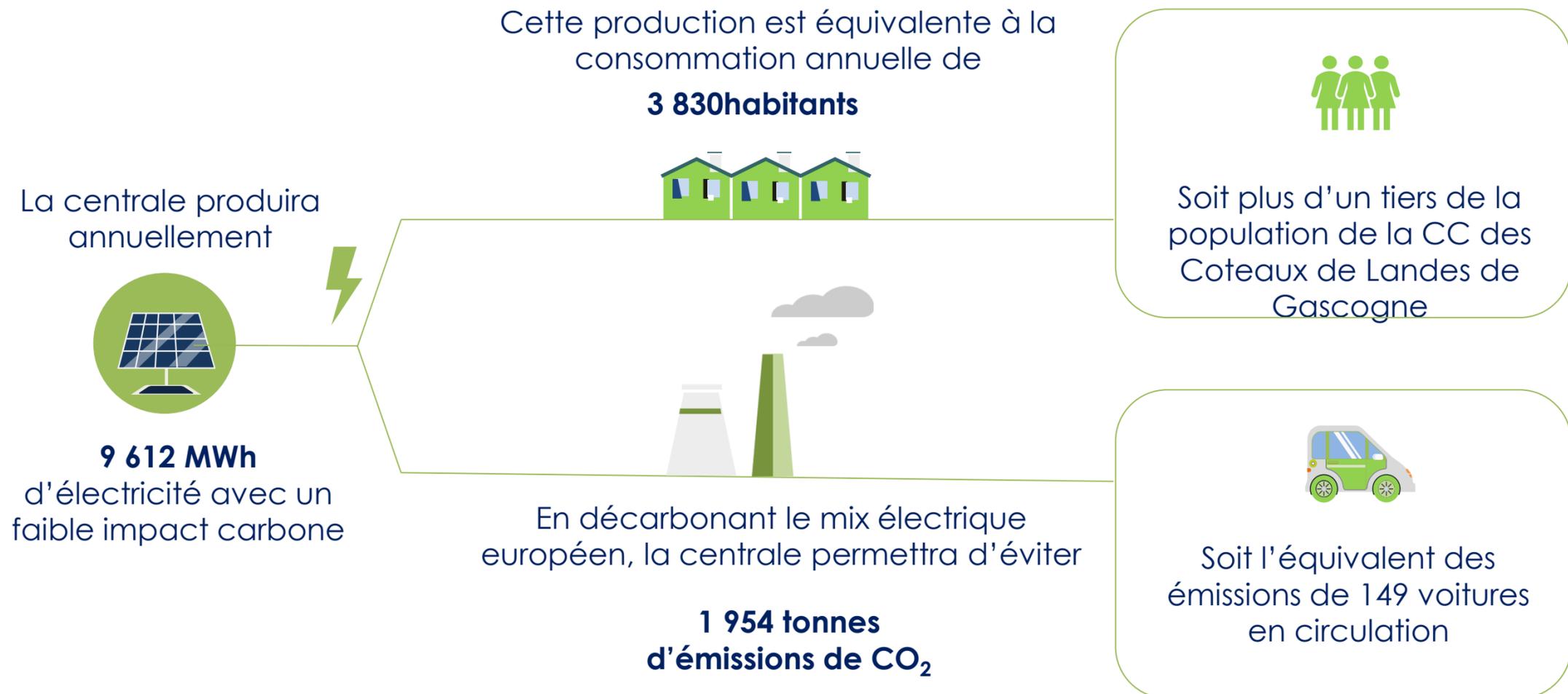


Tracé du raccordement pressenti

Bilan carbone de l'installation



La production électrique participera à décarboner le mix électrique européen, limitant ainsi les effets du réchauffement climatique.



L'empreinte carbone de la centrale sera de 23 gCO₂/kWh

Eolien : 11 gCO₂/kWh
Nucléaire : 12 gCO₂/kWh hors démantèlement
Gaz : 490 gCO₂/kWh
Charbon : 820 gCO₂/kWh



4 ans

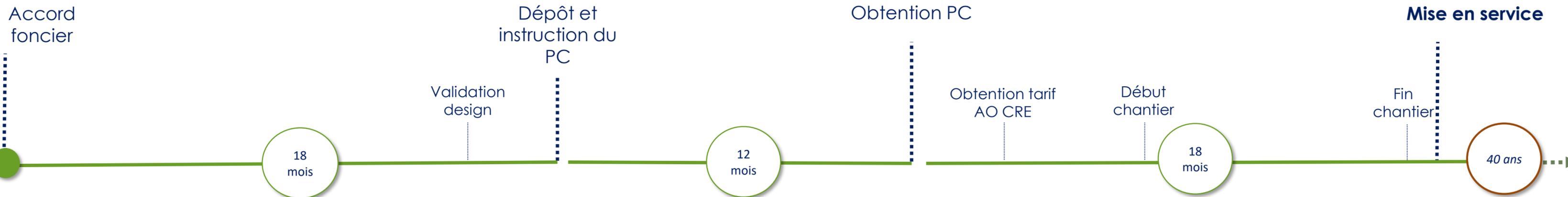
Durée au bout de laquelle le bilan carbone de la centrale sera positif



Planning estimatif



Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
T1	T2	T3	T4												



*MRAe : Missions régionales d'autorité environnementale

Bilan des montants par taxe récurrente					
	Total annuel	Taxe foncière	CFE	CVAE	IFER
Commune	10 249	4 997	0	0	5 252
Intercommunalité	20 184	811	4 241	2003	13 130
Departement	12 628	2 974	0	1 776	7 878
Région	0	0	0	0	0
Total sur 40 ans	1 713 219 €	345 129 €	167 509 €	150 146 €	1 050 435 €

- > Une taxe d'aménagement de 9 438 € sera versée à la commune l'année de la construction de la centrale

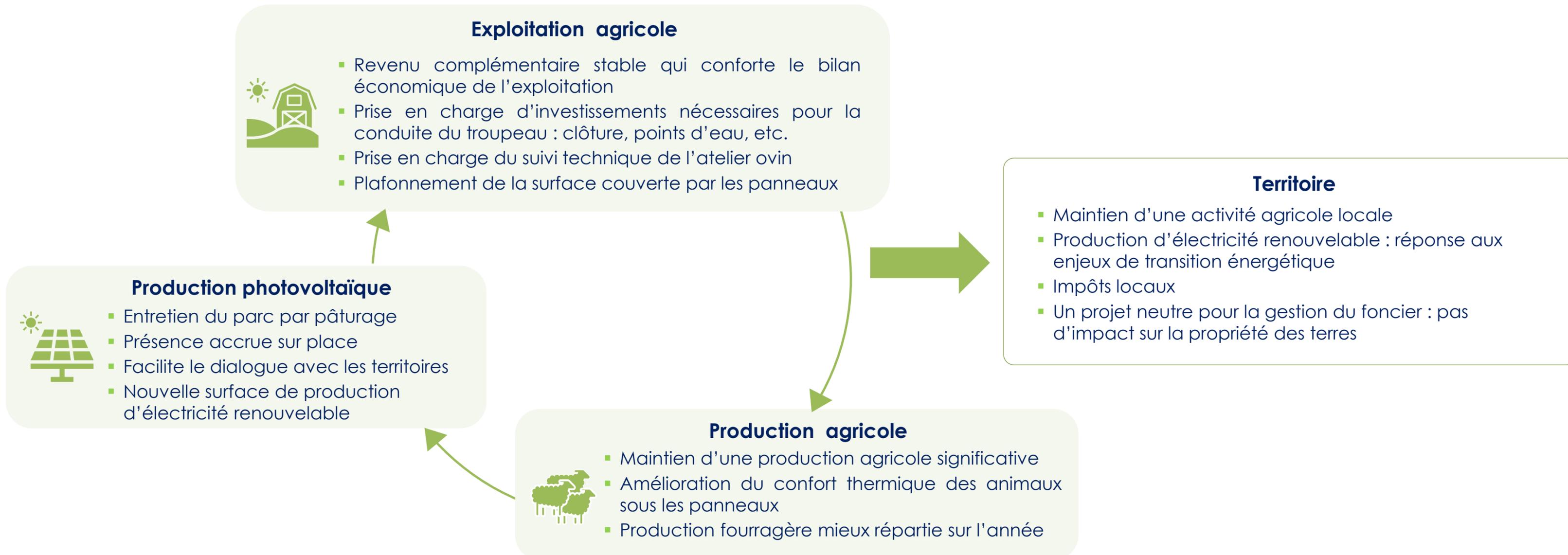


Le projet agrivoltaïque

Co-usage Ruminants



Co-construire un modèle optimisant la ressource foncière grâce à un usage secondaire ... et créer de la valeur sur le territoire concerné.



Pousse de l'herbe et pâturage

La présence de panneaux photovoltaïques permet d'allonger la période de productivité des prairies et donc d'augmenter la durée de pâturage des animaux

> Pousse de l'herbe :

L'INRAe a apporté de premières conclusions sur la dynamique végétale sous panneaux photovoltaïques ¹

Été	Automne	Hiver	Printemps
Protection de la végétation contre le stress hydrique et meilleure productivité	Prolongation de la pousse d'un mois pour les zones sous panneaux	Protection de la végétation contre le gel	Reprise de la croissance végétale plus précoce et plus rapide au printemps

¹ Synthèse de la dynamique végétale sous l'influence de panneaux photovoltaïques et du pâturage sur deux sites prairiaux pâturés. Etude des effets sur une période annuelle.

> Confort des animaux :

Lors d'épisodes de fortes chaleurs en été et d'épisodes de froid et de pluie en hiver, les brebis s'abritent sous les panneaux : le confort thermique des animaux s'en trouve amélioré.

Les clôtures des centrales, hautes et semi-enterrées, offrent une protection du troupeau contre les prédateurs.



Le projet agricole



L'exploitation agricole permet l'entretien du terrain et donc de la centrale et deviendra indispensable à son bon fonctionnement

Ainsi, en cas de changement d'exploitant par exemple, UNITE aura tout intérêt à retrouver un exploitant rapidement

Le projet agrivoltaïque doit désormais être conforme au **décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme**

Ce décret impose entre autres un **taux de couverture** à respecter, la rédaction d'une **note technique agrivoltaïque** prouvant le caractère agrivoltaïque du projet.

Il impose également de retrouver, en cas de changement d'exploitant, un nouvel exploitant en **moins de 18 mois**





Antonin Fouré

Chef de projet photovoltaïque

Antonin.foure@unit-e.fr

07 56 37 85 10

Pour une électricité locale & durable